



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Opéra-Comique

Question écrite n° 63392

### Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les subventions allouées à l'Opéra-Comique. La saison 2000-2001 à l'Opéra-Comique se déroule, à la satisfaction générale, sous la direction de M. Jérôme Savary. La politique culturelle menée à la salle Favart constitue un maillon précieux de la politique menée par le Gouvernement en matière d'art lyrique. De notoriété publique, l'Opéra-Comique ne bénéficie pas en matière de subventions de l'attention qu'il mériterait. Il lui demande si le Gouvernement envisage de faire un effort lors de la prochaine loi de finances.

### Texte de la réponse

La mise en oeuvre du projet de « théâtre musical populaire » défini par le nouveau directeur de l'Opéra-Comique, Jérôme Savary, conduit en effet la salle Favart à développer un programme artistique original, marqué cette année par 220 représentations et l'accueil de 160 000 spectateurs. Pour faire face à cet accroissement du rythme de ses activités, environ trois fois supérieur à celui que connaissait l'établissement en 1999, l'Opéra-Comique a déjà bénéficié, en 2001, d'une amélioration de sa dotation financière (5 MF soit + 17 %), ce qui a notamment permis de procéder au renforcement de l'équipe permanente du théâtre. La poursuite de cet effort en 2002 et les années suivantes doit conduire l'établissement à disposer d'un niveau de financement public qui doit lui permettre de dégager, au-delà de ses charges fixes, les moyens de production adaptés à sa mission.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63392

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juillet 2001, page 3760

**Réponse publiée le :** 13 août 2001, page 4659